### COMMUNE DE SALIES - DÉPARTEMENT DU TARN

### CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUIN 2021 (SÉANCE ORDINAIRE) : ORDRE DU JOUR

- 1. Renouvellement de la convention de participation prévoyance des agents ;
- 2. Instauration d'une tarification sociale dans la cantine scolaire ;
- 3. Tarifs de la cantine scolaire;
- 4. Organisation de la sortie culturelle, tarification appliquée aux participants ;
- 5. Renouvellement de signature de la convention de partenariat avec les Enfantastiques de Saliès et fixation du montant de la subvention ;
- 6. Projet de cantine.

Questions diverses



#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS – ADHÉSION À LA PROCÉDURE MUTUALISÉE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION

#### Monsieur le Maire de Saliès expose :

Depuis 2015, les agents de Saliès et de plusieurs communes du territoire et de l'agglomération peuvent bénéficier d'une couverture en matière de prévoyance dans le cadre d'une convention de participation.

La convention, d'une durée de 6 ans, arrive à échéance. Il convient donc de relancer une consultation.

Dans ce cadre, il est proposé à l'ensemble des collectivités et établissements du territoire de l'agglomération de se regrouper pour mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation.

Il est précisé que l'adhésion à la procédure de consultation est facultative, et fait l'objet de la présente délibération. Par ailleurs, elle n'emporte pas décision de signer la convention de participation : chacun restera libre d'adhérer à la convention de participation ou d'y renoncer.

De plus, en cas d'adhésion, la fixation ou l'évolution éventuelle d'une participation employeur relève des prérogatives de chaque collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinea 6

**Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation financière des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

**Considérant** l'intérêt d'une protection sociale complémentaire prévoyance pour les agents de la collectivité, et de participer à une mise en concurrence mutualisée pour leur permettre d'en bénéficier au meilleur rapport qualité prix

#### Le conseil municipal

#### entendu le présent exposé

#### après en avoir délibéré, à l'unanimité, la majorité,

**décide** de prendre part à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance par mutualisation des risques avec les collectivités adhérentes

**décide** de donner mandat à la communauté d'agglomération en vue de conduire les opérations de mise en concurrence

**prend acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer la convention ou de ne pas donner suite

#### Certifié conforme au Registre.

#### Projet de délibération

#### Instauration d'une tarification sociale dans la cantine scolaire

Monsieur le Maire de Saliès expose :

Depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées **de** moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Au 1<sup>er</sup> avril 2021, ce dispositif est amplifié et le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2€ à 3€ par repas facturé à 1€ maximum depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2021. L'ensemble des communes éligibles à la DSR Péréquation peuvent en bénéficier et l'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

La commune de Saliès est éligible à ce dispositif. C'est l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui assure l'instruction des dossiers et le paiement de l'aide de l'Etat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'instaurer la tarification sociale dans la cantine scolaire en instituant trois tarifs dont l'un inférieur à 1 euro ;
- De mettre en place cette tarification à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à *l'unanimité / la majorité*, adopte l'instauration de la tarification sociale dans la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2021 et pour une durée de 3 ans.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 28 juin 2021.

Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le XXX et publication ou notification le XXX.

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

# <u>CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE (ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022) :</u> TARIFS

#### Monsieur le Maire expose :

La délibération précédente a instauré une tarification sociale dans la cantine scolaire.

Les repas de la cantine scolaire municipale sont fournis par MIDI GASTRONOMIE. Cette entreprise assure la gestion de cette prestation, et fixe chaque année le prix unitaire des repas fournis à la commune.

Suite à la révision des prix au  $1^{er}$  septembre 2019, le coût du repas était passé de 3,032 HT à 3,066 HT soit à 3,23  $\in$  TTC.

Ce coût restera le même pour l'année scolaire 2020-2021.

#### RAPPEL DES TARIFS 2020-2021

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 ere tranche	QF < 500 €	2,18 €
2 <sup>ème</sup> tranche	500 € > QF > 700 €	2,83 €
3 <sup>ème</sup> tranche	700 € > QF > 1000 €	3,11 €
4 <sup>eme</sup> tranche	QF > 1000 €	3,32 €
Familles extérieures à la		3,82 €
commune		

Monsieur le Maire propose de supprimer une tranche en fusionnant la tranche 1 et 2 dont le tarif passerait à 1 €. Les autres tarifs resteraient inchangés

#### **TARIFS 2021-2022**

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 <sup>ère</sup> tranche	QF < 700 €	1,00 €
2 <sup>ème</sup> tranche	700 € > QF > 1000 €	3,11 €
3 <sup>ème</sup> tranche	QF > 1000 €	3,32 €
Familles extérieures à la		3,82 €
commune		

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette question.

# Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité / la majorité :

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire consistant maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les tarifs unitaires des repas servis à la cantine scolaire municipale comme indiqués dans le tableau ci-dessus;

**PRECISE** que le prix du repas sera facturé au tarif le plus élevé jusqu'à production par les familles de l'avis d'imposition nécessaire au calcul du Q.F. et ce, sans effet rétroactif;

PRECISE que ces nouvelles dispositions seront appliquées au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Certifié conforme au Registre.

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

#### ORGANISATION DE LA SORTIE CULTURELLE DÉFINITION DE LA TARIFICATION APPLIQUÉE AUX PARTICIPANTS

#### Monsieur le Maire expose :

La commission Action Sociale a décidé d'organiser, le mardi 14 septembre 2021, une sortie à Montauban.

Le coût (visite musée du jouet ancien, repas sur place, croisière, transport) estimatif par personne s'élève à une soixantaine d'euros.

Une participation de 35 € par personne est proposée.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette question.

#### Le Conseil municipal:

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

#### après en avoir délibéré et à l'unanimité / la majorité :

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire consistant à organiser une sortie culturelle destinée aux personnes de plus de 65 ans, le 14 septembre 2021 ;

PRÉCISE qu'une participation de 35 euros par personne participant à cette sortie sera demandée.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 28 juin 2021.

Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le XXX et publication ou notification le XXX.

#### PROJET DÉLIBÉRATION

# APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES ENFANTASTIQUES DE SALIÈS »

#### Monsieur le Maire expose :

La convention pluri annuelle de partenariat entre la commune de Saliès et Les Enfantastiques de Saliès avait été conclue pour une durée de 3 ans et arrive à échéance.

Il s'agit donc de la renouveler pour la rentrée 2021-2022.

Le projet initié et conçu par l'association « Les Enfantastiques » est de développer un accueil de loisirs de qualité en partenariat avec la collectivité locale et favoriser la mise en œuvre d'une politique éducative qui permette à tous les enfants de son territoire d'avoir un accès à des pratiques éducatives de qualité.

Les périodes d'accueil sont :

le matin : 7h30-8h30,le midi 12h-14h,

- le soir : 16h30-18h30

- le mercredi : 7h30 – 18h30 en dehors des vacances scolaires

Le CLAE a été ouvert pendant les vacances de février 2021.

Le montant prévisionnel était de 36 320 euros au démarrage en 2018 et avait été réévalué à 42 000 euros en janvier 2019.

La convention prévoit un premier versement à hauteur de 34% en septembre, un deuxième versement à hauteur de 33% en janvier et un dernier versement à hauteur de 33% en mars.

Monsieur le Maire propose de renouveler le montant de cette subvention.

#### Le Conseil Municipal:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération datée du 14 septembre 2020 attribuant au Maire les délégations autorisées par la Loi et prévues dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le bilan financier 2020 présenté par l'association;

Ouï et entendu le présent exposé de Monsieur le Maire,

#### Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à renouveler la convention de partenariat avec l'association « Les Enfantastiques de Saliès », à la rentrée scolaire 2021-2022 à l'école de Saliès;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention bipartite ad hoc avec l'association « Les Enfantastiques de Saliès », afin de formaliser l'appui et l'aide apportés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives juridiques et nécessaires concernant cette question.

**DECIDE** d'octroyer à l'association « Les Enfantastiques », au titre de l'exercice 2021-2022, les subventions suivantes :

34% de la subvention prévisionnelle en septembre 2021 : 14 280 €;
33% de la subvention prévisionnelle en janvier 2022 : 13 860 €;
33% de la subvention prévisionnelle en mars 2022 : 13 860 €;

<u>TOTAL</u>: 42 000 €

**CONFIE** à Monsieur le Maire le soin d'inscrire cette subvention au Budget Primitif Communal 2021, à l'article 6574.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 28 juin 2021.

Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le XXX et publication ou notification le XXX.

#### CONVENTION PLURI-ANNUELLE DE PARTENRIAT

Entre la **commune de Saliès** représentée par son Maire, M. Jean-François ROCHEDREUX, et désignée sous le terme « la collectivité », d'une part,

Et

L'association « Les Enfantastiques » régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à Saliès, représentée par sa présidente, Emilie SINGLARD-BONNET, et désignée sous le terme « l'association », d'autre part,

N° SIRET: 84134131600013

Il est convenu ce qui suit :

#### Préambule:

#### Considérant :

- Le projet initié et conçu par l'association « Les Enfantastiques » de développer un accueil de loisirs de qualité en partenariat avec la collectivité locale conforme à son objet statutaire,
- La volonté de la commune de Saliès de favoriser la mise en œuvre d'une politique éducative qui permette à tous les enfants de son territoire d'avoir un accès à des pratiques éducatives de qualité,
- Que l'action ci-après présentée par l'association participe de cette politique.

L'association « Les Enfantastiques » de Saliès et la commune de Saliès conviennent de mettre en œuvre un partenariat autour des principes définis dans cette convention.

#### Article 1 - Objet de la convention

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique locale mentionnées au préambule, l'action suivante : organisation d'un accueil de loisirs déclaré auprès de la DDCSPP du Tarn, sur les temps d'activités périscolaires mentionnés dans l'annexe 1 de cette convention.

Ces actions se déroulent pendant le temps périscolaire pour les enfants fréquentant l'école de Saliès. Elles concernent les périodes d'accueil du matin (7h30 - 8h30), du midi (12h-14h) et du soir (16h30 - 18h30), du mercredi (7h30 - 18h30) et éventuellement pendant les vacances scolaires.

Dans ce cadre, la collectivité contribue financièrement à la mise en œuvre de cette action.

#### Article 2 - Durée de la convention

La convention a une durée de 3 ans à compter du démarrage de l'action soit le 01 septembre 2021 et jusqu'au début des vacances d'été de 2024.

#### Article 3 - Conditions de détermination de la contribution financière

- 3.1. La collectivité contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 42 000 euros pour l'année scolaire 2021-2022 incluant le coût que représente l'aide au Grande Section / CP de l'animateur.
- 3.2. La collectivité s'engage à verser à l'association « Les Enfantastiques » de Saliès les contributions financières définies ci-dessus permettant à l'association de financer les missions qui lui ont été confiées.

Les contributions financières pourront être réévaluées annuellement en prenant en compte notamment l'évolution de la masse salariale et des dispositions sociales (taux de cotisations patronales, valeur du point de la convention collective...) ainsi que les variations du nombre et des volumes horaires des salariés liés en particulier aux variations significatives d'effectifs. Ces modifications ne pourront intervenir qu'à l'issue de la production d'un budget actualisé et d'un accord entre les deux parties.

#### Article 4 - Modalités de versement de la contribution financière

La commune de Saliès verse à l'association « Les Enfantastiques » de Saliès les contributions annuelles selon les modalités suivantes :

- 34% en septembre de l'année N
- 33% en janvier de l'année N + 1
- 33% en mars de l'année N + 1

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

#### Article 5 – Moyens mis en place par l'association

Dans le cadre de l'objet de la présente convention, l'association « Les Enfantastiques » de Saliès s'engage à :

- Recruter le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la structure, conforme aux dispositions réglementaires exigées par la DDCSPP et compatible avec l'encadrement des enfants notamment au niveau du nombre et de la qualification,
- Assurer la fonction employeur des personnes recrutées et à ce titre respecter les dispositions sociales en vigueur dont la convention collective de l'animation,
- Former le personnel afin d'assurer le bon fonctionnement des fonctions d'animation et de gestion de la structure en cas d'absence de qualification voulue à l'embauche,
- Veiller à l'application de la réglementation régissant le fonctionnement des accueils de loisirs,
- Veiller au bon fonctionnement de l'accueil et des activités,
- Informer la collectivité des besoins nouveaux identifiés et qui pourraient être développés.
- Faire figurer de manière lisible la collectivité dans tous les documents produits dans le cadre de la convention,
- Informer la collectivité de tout changement ou tout évènement ayant une incidence dans la mise en œuvre de la présente convention.

#### Article 6 – Moyens mis à disposition de l'association par la collectivité

La collectivité met à disposition :

- les locaux communaux qui font l'objet d'une convention spécifique
- le matériel municipal disponible
- le logiciel de facturation des prestations aux parents et apporte son aide à son utilisation

L'association peut faire appel au personnel communal (secrétaires, agent technique) qui peut lui prêter main forte.

#### Article 7 - Evaluation

L'association s'engage à fournir annuellement un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre de l'action.

La collectivité procède, conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

Les deux parties définissent conjointement au cours de l'évaluation annuelle les évolutions éventuelles pour l'année suivante ainsi que les ajustements de moyens nécessaires.

Les enseignants pourront être conviés à participer à cette évaluation.

#### **Article 8 – Avenant**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la collectivité et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### Article 9 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

#### Article 10 – Renouvellement de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. Elle pourra être renouvelée par les deux parties à l'issue de cette période. Compte tenu des engagements pris par l'association et en particulier au niveau des personnels, il est convenu entre les deux parties que la décision de renouvellement devra être notifiée au plus tard 6 mois avant le terme de la convention.

#### Article 11 – Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à

le

Pour L'association « Les enfantastiques »

Pour la commune de Saliès

La présidente

Le Maire

ANNEXE 1 : Organisation du temps scolaire et périscolaire, sur la commune de Saliès

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h30	Centre de loisirs	Centre de loisirs		Centre de loisirs	Centre de loisirs
8h30-12h00	Ecole	Ecole	Control	Ecole	Ecole
12h00-14h00	Centre de loisirs/repas	Centre de loisirs/repas	Centre de loisirs	Centre de loisirs/repas	Centre de loisirs/repas
14h00-16h30	Ecole	Ecole	7h30 - 18h30 (midi pique-	Ecole	Ecole
16h30-18h30	Centre de loisirs	Centre de loisirs	nique)	Centre de loisirs	Centre de loisirs

# **Balance des comptes**

Complète

Période du 01/01/20 au 31/12/20

au 31/12/20 Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 08/02/21

à 11:00:27

Page :

Numéro Intitulé des comptes		Mouven	Mouvements		des
de compte	Intitulé des comptes	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1020000	FONDS ASSOCIATIF		3 400.07		3 400.07
10	** Capital & réserves		3 400.07		3 400.07
15300000	PROVISIONS POUR RETRAITES		1 422.27		1 422.27
15	** Provisions risques et charges		1 422.27		1 422.27
1	** COMPTES DE CAPITAUX		4 822.34		4 822.34
21830000	Matériel de bureau & informatique	699.00		699.00	
21840000	Mobilier	2 222.06		2 222.06	
218	** Autres immob. corporellles	2 921.06	ì	2 921.06	
21	** Immobilisations corporelles	2 921.06		2 921.06	
28183000	Amort, Matériel de bureau & info.		8.30 15.19		8.30 15.19
28184000 281	Amort. Mobilier  ** Amort. Immob. corporelles		23.49		23.49
28	** Amort. Immobilisations		23.49		23.49
Bolosnood   10100000   10100000   10100000   10100000   10100000   10100000   10100000   10100000   10100000   10100000   1010000000   101000000   101000000   101000000   101000000   101000000   101000000   101000000   101000000   101000000   101000000   101000000   1010000000   1010000000   1010000000   1010000000   1010000000   1010000000   1010000000   10100000000	** COMPTES D'IMMOBILISATIONS	2 921.06	23.49	2 921.06	23.49
ଚ ବ୍ୟ0100000	Fournisseurs	14 030.66	8 305.93	5 724.73	
S1081000	FNP Factures non parvenues		1 182.32		1 182.32
orss O	** Fournisseurs et comptes rattaché	14 030.66	9 488.25	5 724.73	1 182.32
ਵੇਂ 141100000	Clients	21 089.80	19 815.29	1 274.51	
41	** Clients et comptes rattachés	21 089.80	19 815.29	1 274.51	
4210000	PERSONNEL-REMUNERATIONS	44 229.29	46 670.85		2 441.56
42500000	Personnel - Avances et acomptes	2 773.28		2 773.28	
4250000	Compte à créer	332.80	300.00	32.80	4 400 40
42820000	Dettes prov. congés payés	47.007.07	1 488.43	0.000.00	1 488.43
42	** Personnel & comptes rattachés	47 335.37	48 459.28	2 806.08	3 929.99
4310000	URSSAF	14 149.00	20 857.01		6 708.01
4372000	CHORUM PREVOYANCE	500.80	679.62		178.82
4373000	MALAKOFF MEDERIC	4 754.20	5 939.58	573.84	1 185.38
43740000	MUTUELLE SANTE ENTREPRISE	573.84	2 021.13	373.04	2 021.13
4375000 4381000	UNIFORMATION COMPLEMENTAIRE SANTE	62.82	870.68		807.86
43820000	Charges sur congés à payer	02.02	478.49		478.49
43870000	Organismes - Prod. à recevoir		1 223.44		1 223.44
43	** Sécurité Soc.& autres org.	20 040.66	32 069.95	573.84	12 603.13
4471000	TAXES SUR SALAIRES	2 734.96	2 734.96		
47100000	Compte d'attente	298.66	63.60	235.06	
47	** Compte transitoire	298.66	63,60	235.06	
48600000	Charges constatées d'avance	427.69		427.69	
48	** Comptes de régularisation	427.69		427.69	
4	** COMPTES DE TIERS	105 957.80	112 631.33	11 041.91	17 715.44
	A reporter	108 878.86	117 477.16		8 598.30

# **Balance des comptes**

Complète

Période du 01/01/20

au 31/12/20 Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 08/02/21

à 11:00:28

Page:

Numéro de	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
compte		Débit	Crédit	Débit	Crédit

	Report	108 878.86	117 477.16		8 598.3
51211000	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI P	121 692.92	117 511.04	4 181.88	
51212000	LIVRET	5 000.00		5 000.00	
512	** Banques	126 692.92	117 511.04	9 181.88	
51	** Banques, étab. fin. et assimilés	126 692.92	117 511.04	9 181.88	
53110000	CAISSE	45.20		45.20	
53	** Caisse	45.20		45.20	
58000000	Mouvements de fonds	35 302.00	27 811.00	7 491.00	
58	** Virements internes	35 302.00	27 811.00	7 491.00	
5	** COMPTES FINANCIERS	162 040.12	145 322.04	16 718.08	
6062000	ALIMENTATION	237.71		237.71	
60630000	Fournitures Entretien, petit équip.	466.20	1	466.20	
30640000	Fournitures administratives	335.05		335.05	
3067000	FOURNITURES PEDAGOGIQUES	538.55		538.55	
30680000	PHARMACIE	406.52		406.52	
\$076000	AUTRES FOURNITURES A CEDER	1 834.74		1 834.74	
30	** Achats	3 818.77		3 818.77	
\$1100000	Sous troitanas sánárala	240.00		040.00	
31100000	Sous-traitance générale Entretien locaux	240.00		240.00	
61600000		497.52		497.52	
61610000	Primes d'assurance	436.00	1	436.00	
61	Assurances ** Services extérieurs	127.52 1 301.04		127.52 1 301.04	
0004000	ANNONIO				
6231000	ANNONCES ET INSERTIONS	232.95		232.95	
6246000	TRANSPORTS DES USAGERS	554.00		554.00	
62570000	Réceptions	405.28	ì	405.28	
6261000	FRAIS POSTAUX	600.73		600.73	
62620000	Téléphone	41.48	1	41.48	
62700000	Services bancaires et assimilés	55.80		55.80	
62	** Autres services extérieurs	1 890.24		1 890.24	
6311000	TAXES SUR SALAIRES	2 826.93	2 826.93		
6333000	UNIFORMATION	1 156.01		1 156.01	
63	** Impôts, taxes, vers. assimilés	3 982.94	2 826.93	1 156.01	
6411200	SALAIRES BRUTS ANIMATION	52 262.73		52 262.73	
6411510	SALAIRES BRUTS CEE	3 371.99		3 371.99	
641	** Rémunérations du personnel	55 634.72		55 634.72	
6451000	COTISATIONS URSSAF POLE EM	11 491.37		11 491.37	
6452000	COTISATION PREVOYANCE	280.04		280.04	
6453000	COTISATION RETRAITE	3 163.00		3 163.00	
6458000	COMPLEMENTAIRE SANTE	382.56		382.56	
645	** Charges Sécurité sociale et Prév	15 316.97		15 316.97	
6475000	MEDECINE DU TRAVAIL	527.04		527.04	
	A reporter	353 390.70	265 626.13	87 764.57	

# **Balance des comptes**

Complète

Période du 01/01/20

au 31/12/20 Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 08/02/21

à 11:00:28

Page:

Numéro	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
de Intitulé des comptes		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Report	353 390.70	265 626.13	87 764.57	
64	** Charges du personnel	71 478.73		71 478.73	
6	** COMPTES DE CHARGES	82 471.72	2 826.93	79 644.79	
7063100 7063210 7064000 7076000 70800000	PRODUITS FAMILLES PRESTATION CAF AUTRES PRESTATIONS DE SERV PRODUITS DE VENTES DE PROD PRODUITS BOURSES ET ANIMAT	12.00	14 822.80 10 372.40 405.00 1 930.20 12.00		14 810.80 10 372.40 405.00 1 930.20 12.00
7088408 70	INDEMNITES SECU  ** Ventes prod. fabr, serv. & march	2 859.69 2 871.69	2 023.00 29 565.40	836.69 836.69	27 530.40
7430000 7451000 74	SUBVENTION COMMUNE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL ** Subventions d'exploitation		43 080.00 1 500.00 44 580.00		43 080.00 1 500.00 44 580.00
57561 57565 577200000 577	ADHESIONS  ** Autres produits gest. courante	44.00 44.00	1 452.00 1 452.00		1 408.00 1 408.00
5.7200000 5.77	Produits /exo antérieurs  ** Produits exceptionnels		12 853.21 12 853.21		12 853.21 12 853.21
	** COMPTES DE PRODUITS	2 915.69	88 450.61	836.69	86 371.61
89000000	Bilan d'ouverture		2 229.65		2 229.65
	Totaux comptes de bilan	270 918.98	265 028.85	5 890.13	
	Totaux comptes de gestion	85 387.41	91 277.54		5 890.13
	Totaux de la balance	356 306.39	356 306.39		

ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

RUE CHARLES D'ARAGON

l۵

81990 SALIES

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret

84134131600013

NAF (APE)

9329Z

N° Identifiant Période du

01/01/20

**au** 31/12/20 Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 10/06/21

à 12:27:31

Page :

Détail des postes		Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311219
Capital souscrit non-appelé (I) Capital souscrit non-appelé (I)					
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets, droits simil Fonds commercial Autres immob. incorporelles Avances et acomptes sur immos  Immobilisations corporelles Terrains Constructions		2 921.06	23.49	2 897.57	2 897.57
Installations techn., mat., outil Autres immob. corporelles  Matériel de bureau & informatique Mobilier Amort. Matériel de bureau & info. Amort. Mobilier Immobilisations en cours Avances & acomptes	21830000 21840000 28183000 28184000	2 921.06 699.00 2 222.06	23.49 8.30 15.19	2 897.57 699.00 2 222.06 -8.30 -15.19	2 897.57 699.00 2 222.06 -8.30 -15.19
Immobilisations financières Participations selon mise en équi. Autres participations Créances rattach. à des particip. Autres titres immobilisés Prêts Autres immob. financières					
TOTAL II  Stocks et en-cours  Matières premières & approvision En cours de production de biens En cours production de services Produits intermédiaires & finis Marchandises		2 921.06	23.49	2 897.57	2 897.57
Avances & acomptes versés/com.  Avances & acomptes versés/com.					
Créances Clients et comptes rattachés Clients Autres créances Fournisseurs Personnel - Avances et acomptes Compte à créer MUTUELLE SANTE ENTREPRISE	41100000 40100000 42500000 4250000 43740000	9 390.78 1 274.51 1 274.51 8 116.27 5 724.73 2 773.28 32.80 573.84		9 390.78 1 274.51 1 274.51 8 116.27 5 724.73 2 773.28 32.80 573.84	<b>1 153.80</b> 1 153.80 <i>1 153.80</i>

ANIMATION SOCIO-CULTURELLE RUE CHARLES D'ARAGON

l٥

81990 SALIES

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret

84134131600013

NAF (APE) N° Identifiant

9329Z

01/01/20

Période du

**au** 31/12/20 Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 10/06/21

à 12:27:31

Page:

Sage - Sage Toocloud Comptabilite Stand	alu 7.01	Date de tirage 10/0	16/21 a 12:	27.31	age: 2
Détail des postes		Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311219
Organismes - Prod. à recevoir	43870000	-1 223.44		-1 223.44	
Compte d'attente	47100000	235.06		235.06	
Capital souscrit appelé non versé					
DISPONIBILITE		16 718.08		16 718.08	9 668.18
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		16 718.08		16 718.08	9 668.18
CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRE	51211000	4 181.88		4 181.88	4 622.98
LIVRET	51212000	5 000.00		5 000.00	5 000.00
CAISSE	53110000	45.20		45.20	45.20
Mouvements de fonds	58000000	7 491.00		7 491.00	
Charges constatées d'avance		427.69		427.69	427.69
Charges constatées d'avance		427.69		427.69	427.69
Charges constatées d'avance	48600000	427.69		427.69	427.69
FOTAL III		26 536.55		26 536.55	11 249.67
rais d'émission d'emprunt à étaler					
Frais d'émission d'emprunt à étaler 3'rimes rembour. d'obligations (IV)					
rimes rembour, d'obligations (IV)					
Primes de rembour. d'obligations					
Ecart de conversion actif (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I à VI)		29 457.61	23.49	29 434.12	14 147.24

ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

RUE CHARLES D'ARAGON

81990 SALIES

Bilan passif

N° Siret

84134131600013

NAF (APE)

N° Identifiant

01/01/20

9329Z

Période du 31/12/20

Document fin d'exercice

Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Sta	andard 7.01	Date de tirage 1	0/06/21	à 12:27:31 F	Page: 3
Détail des post	es			Valeurs nettes	Au 311219
Capital social ou individuel				3 400.07	3 400.07
Capital social ou individuel FONDS ASSOCIATIF	1020000			3 400.07 3 400.07	3 400.07
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion					
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation					
Réserves Réserve légale Rés. statuaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves					
Report à nouveau Report à nouveau Bilan d'ouverture Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice	89000000			<b>2 229.65</b> 2 229.65 2 229.65	
Résultat de l'exercice  Résultat de l'exercice				<b>5 890.13</b> 5 890.13	<b>2 229.65</b> 2 229.65
Subventions d'investissement Subventions d'investissement					
Provisions réglementées Provisions réglementées					
TOTAL (I)				11 519.85	5 629.72
Produits émissions titres particip. Produits émissions titres particip					
Avances conditionnées  Avances conditionnées					
TOTAL (II)					
Provisions pour risques Provisions pour risques					
Provisions pour charges Provisions pour charges PROVISIONS POUR RETRAITES	15300000			<b>1 422.27</b> 1 422.27 1 422.27	<b>1 422.27</b> 1 422.27 1 422.27
TOTAL (III)				1 422.27	1 422.27
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles					
			1		I

ANIMATION SOCIO-CULTURELLE RUE CHARLES D'ARAGON

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

0

81990 SALIES

Bilan passif

Document fin d'exercice

Date de tirage 10/06/21

N° Siret

84134131600013

NAF (APE) N° Identifiant

9329Z

Période du

Tenue de compte : EURO

01/01/20 31/12/20

ı

à 12:27:31

Page :

Détail des postes				Valeurs nettes	Au 311219
Autres emprunts obligataires					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts & dettes aup. étab. crédit					
Emprunts & dettes aup. étab. crédit					
Emprunts et dettes financ. divers					
Emprunts et dettes financ. divers			1		
Avanc. & acptes reçus/com en cours					
Av. & ac. reçus s/com. en cours					
Dettes fourniss. & cptes rattachés				1 182.32	2 442.96
Dettes fourniss. & cptes rattachés				1 182.32	2 442.96
Fournisseurs	40100000				1 260.64
PRP Factures non parvenues  Dettes fiscales et sociales  Dettes fiscales et sociales  PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES  Dettes prov. congés payés  URSSAF  CHORUM PREVOYANCE	4081000	Į.		1 182.32	1 182.32
Dettes fiscales et sociales				15 309.68	4 652.29
Dettes fiscales et sociales				15 309.68	4 652.29
PERSONNEL-REMUNERATIONS DUES	4210000			2 441.56	
Dettes prov. congés payés	42820000			1 488.43	1 488.4.
URSSAF	4310000			6 708.01	1 215.00
CHORUM PREVOYANCE	4372000			178.82	119.5
MALAKOFF MEDERIC	4373000			1 185.38	380.1
UNIFORMATION	4375000			2 021.13	865.1
COMPLEMENTAIRE SANTE Charges sur congés à payer	4381000 43820000			807.86 478.49	105.5 478.4
Detter our imme et outer vette de					
Dettes sur immo. et cptes rattachés Dettes sur immo. & cptes rattachés					
Autres dettes					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
Produits constatés d'avance					
TOTAL (IV)				16 492.00	7 095.25
Ecarts de conversion passif (V)					
Ecarts de conversion passif					
TOTAL GENERAL (I à V)				29 434.12	14 147.2

ANIMATION SOCIO-CULTURELLE RUE CHARLES D'ARAGON

81990 SALIES

## Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret

84134131600013

NAF (APE)

9329Z N° Identifiant

01/01/20

Période du

31/12/20 Tenue de compte ; EURO

Page:

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 10/06/21

à 12:27:32

				Au 311220	Au 311219
Détail des postes					
CHARGES D'EXPLOITATION					
Coût d'achat des marchandises				1 834.74	
Achats de marchandises				1 834.74	
AUTRES FOURNITURES A CEDER	6076000			1 834.74	1
Variations de stocks de march,					
Consommation exercice /tiers				5 175.31	9 492.33
Achats matières premières					
Achats autres approvisionnements					
Variation de stocks Mat./approv.				F 47F 04	0.400.00
Autres achats et charges externes  ALIMENTATION	6062000	i i		5 175.31 237.71	9 492.33
Fournitures Entretien, petit équip.	60630000			466.20	1 705.93 282.13
Fournitures administratives	60640000			335.05	265.07
FOURNITURES PEDAGOGIQUES	6067000			538.55	1 634.14
PHARMACIE	60680000			406.52	202.06
0 1 11 1 1 1	61100000			240.00	202.00
Entretien locaux	61540000			497.52	
Sous-traitance generale Entretien locaux Primes d'assurance Assurances COTISATIONS EXTERNES PAYEES FORMATION BAFA BAFD SERVICES PEDAGOGIQUES ANNONCES ET INSERTIONS	61600000			436.00	
Assurances	61610000			127.52	425.43
S COTISATIONS EXTERNES PAYEES	6181000				181.75
FORMATION BAFA BAFD	6181100				271.00
SERVICES PEDAGOGIQUES	61830000				327.00
ANNONCES ET INSERTIONS	6231000			232.95	120.00
CATALOGUES IMPRIMES AFFICHES	6236000				338.00
TRANSPORTS DES USAGERS	6246000			554.00	358.00
Réceptions	62570000			405.28	1 207.34
FRAIS POSTAUX	6261000			600.73	121.45
Téléphone	62620000			41.48	
Services bancaires et assimilés	62700000			55.80	54.75
AFFILIATIONS	6282000			4 450 04	1 998.28
Impôts, taxes et vers. assimilés				1 156.01	865.12
Impôts, taxes et vers/ assimilés UNIFORMATION	6333000			1 156.01 1 156.01	865.12 865.12
	0333000				57 448.04
Charges du personnel Salaires et traitements				71 478.73 55 634.72	47 983.12
SALAIRES BRUTS ANIMATION	6411200			52 262.73	44 381.16
SALAIRES BRUTS CEE	6411510			3 371.99	1 635.04
Congés payés	64120000				1 966.92
Charges sociales				15 844.01	9 464.92
Cotisations URSSAF	64510000				497.79
COTISATIONS URSSAF POLE EMPLOI	6451000			11 491.37	6 239.06
Cot. mutuelles	64520000				16.61
COTISATION PREVOYANCE	6452000			280.04	203.40
Cot. caisse retraite employés	64530000		00		93.60
COTISATION RETRAITE	6453000			3 163.00	1 280.54
COMPLEMENTAIRE SANTE	6458000			382.56	380.88
OEUVRES SOCIALES	6472000				250.00
MEDECINE DU TRAVAIL	6475000			527.04	503.04
Dotations aux amortis. & provisions					333.94
Amort, sur immobilisations	60112000				23.49 23.49
Dot/amort. immob. corporelles	68112000				23.49

ANIMATION SOCIO-CULTURELLE RUE CHARLES D'ARAGON

l۸

81990 SALIES

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret

84134131600013

NAF (APE)

9329Z

N° Identifiant Période du

01/01/20

31/12/20

211

Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 10/06/21

à 12:27:32

Page :

Détail des postes			Au 311220	Au 311219
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant  Amort. pour risque et charges				310.45
Dot/prov. risques & charges expl.	68150000			310.45
Autres charges	00,00000			29.25
Autres charges				29.25
Charges de gestion courante	65800000			29.25
TOTALI			79 644.79	68 168.68
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II				
Quotes-parts résultats/op comm.	8			
CHARGES FINANCIERES (III)				
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Différences négatives de change Charges nettes/cess. mob. de plac.  Charges exception Sur opérations de gestion Charges /exercices antérieurs Sur opérations en capital				
0				
Sur enérgtions de gertier				<b>1 854.35</b> 1 854.35
Sur opérations de gestion  Charges /exercices antérieurs  Sur opérations en capital  Dotations aux amort & provis	67200000			1 854.35
Sur opérations en capital	07200000			7 004.50
Dotations aux amort. & provis.				
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Solde créditeur			5 890.13	2 229.65
Bénéfice			5 890.13 5 890.13	2 229.65 2 229.65
Bononos			3 030.13	2 223.03
TOTAL GENERAL (CHARGES)			85 534.92	72 252.68

ANIMATION SOCIO-CULTURELLE RUE CHARLES D'ARAGON

81990 SALIES

## Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret

84134131600013

NAF (APE) 9329Z

N° Identifiant Période du

01/01/20 31/12/20

Page:

Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100cloud Comptabilité Standard 7.01

Date de tirage 10/06/21

à 12:27:32

Détail des postes			Au 311220	Au 311219
Detail des postes		 J		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
   Montant net Chiffre d'affaires (A)			26 693.71	24 440.10
Ventes de marchandises			1 930.20	1 274.00
PRODUITS DE VENTES DE PRODUITS	7076000		1 930.20	
Production vendue (B&S)	, 0, 0000		24 763.51	23 166.10
PRODUITS FAMILLES	7063100		14 810.80	18 975.10
PRESTATION CAF	7063210		10 372.40	4 023.00
AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	7064000		405.00	168.00
	70800000		12.00	, 00.00
INDEMNITES SECU	7088408		-836.69	1
Autres produits d'exploitation (B)			44 580.00	41 834.58
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			44 580.00	41 828.00
SUBVENTION COMMUNE	7430000		43 080.00	41 828.00
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	7451000		1 500.00	
Reprise /prov. & transferts charge				
Autres produits				6.58
Produits divers de gestion courante	75800000			6.58
Subventions d'exploitation SUBVENTION COMMUNE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL Reprise /prov. & transferts charge Autres produits Produits divers de gestion courante			71 273.71	66 274.68
101/12 (11.2)			/ / 2/ 5// /	00 21 4100
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)				4 000.00
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.				
Reprise/provis. & transf. charges				4 000.00
Rep/prov. risques & charges financ.	78650000			4 000.00
Différ. positives de change	7000000			7 000.00
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			12 853.21	624.00
Sur opérations de gestion			12 853.21	624.00
Produits /exo antérieurs	77200000		12 853.21	624.00
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges				
Solde débiteur			81	
Perte				
TOTAL CENERAL (PROPULTO)			94 400 00	70 000 00
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			84 126.92	70 898.68